



HAL
open science

Les noms d'humains en -aire : essai de classification

Catherine Schnedecker, Angelina Aleksandrova

► **To cite this version:**

Catherine Schnedecker, Angelina Aleksandrova. Les noms d'humains en -aire : essai de classification. 5ième congrès mondial de linguistique française, F. Neveu, G. Bergounioux, M.-H. Côté, J.-M. Fournier, L. Hriba et S. Prévost (Eds.), Jul 2016, Tours, France. hal-01353567

HAL Id: hal-01353567

<https://hal.science/hal-01353567>

Submitted on 12 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les noms d'humains en *-aire* : essai de classification

Catherine Schnedecker¹ & Angelina Aleksandrova¹

¹EA 1339 Linguistique, Langue, Parole, Université de Strasbourg, France

Résumé. Le présent travail s'intéresse à une classe de noms dénotant des référents humains et construits au moyen du suffixe *-aire* (des *NH-aire* : bénéficiaire, abonnataire, contestataire, universitaire, etc.). Si les dérivés en *-aire* ne sont pas inconnus des linguistes, la seule caractérisation disponible des *NH-aire* provient des ressources lexicographiques selon lesquelles la suffixation en *-aire* permet la construction de noms d'agents. Ainsi, en portant notre attention sur l'examen de la dimension agentive des *NH-aire* (notamment en comparaison avec les dérivés nominaux en *-eur*, réputés agentifs) notre étude poursuit un triple objectif : apporter un peu plus de lumière sur un mode régulier de construction lexicale, rendre compte du fonctionnement d'une sous-catégorie de noms d'humains en marge des préoccupations et, enfin, esquisser un classement alternatif des *NH-aire*, fondé sur des critères morphosyntaxiques et sémantiques.

Abstract. French *-aire* suffixed nouns denoting humans : attempt to a classification. This work focuses on a morphologically homogeneous class of french nouns denoting human referents and constructed with the suffix *-aire* (*NH-aire*: *bénéficiaire*, *abonnataire*, *contestataire*, *universitaire*, etc.). The only available characterization of *NH-aire* comes from lexicographical resources according to which the suffix *-aire* forms agents nouns. Thus, and particularly in comparison with other well-known agent nouns, we propose to reconsider the agentive dimension of *NH-aire*. Besides the theoretical contribution to a noun sub-class description, this study aims to deepen reflection on a regular mode of lexical construction and finally sketch an alternative ranking of *NH-aire*, based on morpho-syntactic and semantic criteria.

1 Introduction

Notre contribution portera sur une sous-classe de noms désignant des humains (désormais NH) construits au moyen du suffixe *-aire*¹, tels que *bénéficiaire*, *libraire*, *universitaire*, etc. Elle s'inscrit ainsi à la croisée d'une double série d'études : d'une part, celles qui visent à caractériser les sous-catégories de NH d'un point de vue sémantique (cf. Aleksandrova 2013, Gross 2008, 2009, 2011, El Cherif 2011, Mihatsch & Schnedecker 2015) et, d'autre part, celles qui, sans se consacrer exclusivement aux NH, analysent les modes de construction lexicaux réguliers, au moyen de suffixes variés : *-eur* (*-er* pour l'anglais) (cf. Benveniste 1974, Anscombe 2001, Kelling 2001, Roy 2001, Anscombe 2003, Sleeman & Verheugd 2003, Roy 2004, Roy & Soare 2012, 2014), *-ant* (vs *-eur*) (Winther 1975), *-ee* (Barker 1998, Mühleisen 2010) dont participent les NH :

danseur, amateur, vendeur, ...

exploitant, enseignant, ...
interviewee, addressee, ...

À notre connaissance, ce mode de construction lexicale n'a guère suscité l'intérêt linguistique². On peut avancer plusieurs raisons à cela, certaines expliquant l'attention prêtée à certaines sous-catégories en particulier, d'autres les difficultés liées aux dérivés en *-aire* :

- les noms en *-eur/-er* concentrent une double perspective – à caractère translinguistique qui plus est – impliquant l'analyse syntaxique (dans la mesure où bon nombre d'entre eux sont déverbaux et posent la question de l'héritage ou du transfert de la structure syntaxique du verbe base à celle du N construit correspondant, cf. Devos & Tældeman 2003) et l'analyse sémantique qui en découle et qui touche à la question de l'agentivité dont les NH en *-eur* sont en quelque sorte le prototype (Roy & Soare 2012, 2014, et, à leur suite, Huyghe & Tribout 2015) ;
- l'hétérogénéité catégorielle des formes en *-aire* qui peuvent être des
 - adjectifs : avec des sous-catégories d'adjectifs comme les relationnels (*lunaire, planétaire*) ou encore ceux qui sont construits sur des nombres (cf. Saulnier 2010 : *trentenaire, centenaire*) ;
 - noms : avec, au sein de cette catégorie, d'autres N que les NH, bien représentés : noms de lieu (*vestiaire, ossuaire*), de livres (*syllabaire, bestiaire*), etc. ;
- l'attestation par les dictionnaires de deux suffixes *-aire*, avec des zones de recoupement nominal intrigantes comme *trentenaire*.

Le point de départ de cette étude est le classement morphosémantique des NH-*aire*, le seul disponible à ce jour, tel que proposé par le *TLFi*. Notre objectif est d'examiner ses fondements et ses limites afin de proposer un classement alternatif sur la base d'un inventaire étendu des NH-*aire*, d'une part, et d'une analyse plurifactorielle plus approfondie, d'autre part. Ce classement est sans doute provisoire dans la mesure où il sera impossible dans le cadre de ce travail de répondre à un certain nombre de questions que nous nous contenterons de soulever. En effet, notre attention sera plus particulièrement portée sur ce qui se trouve au cœur du classement des NH-*aire* dans le *TLFi*, à savoir leur caractère agentif. L'analyse du fonctionnement syntaxico-sémantique de cette catégorie morphologiquement homogène de NH conduira au réexamen de la dimension agentive, ce qui nous fait dire que le classement proposé qui en résulte serait plus opérationnel que l'existant.

Au plan méthodologique, nous prendrons appui sur les ressources lexicographiques que constituent le *TLFi* et le *Grand Robert*, ainsi que sur la base *Lexique3*. Nous vérifierons nos intuitions linguistiques à l'aide de deux bases de données *Wortschatz*³ et *Sketch Engine*⁴ (textes de presse et/ou du web) qui donnent, entre autres, accès aux fréquences des termes co-occurents à une unité.

Nous espérons ainsi contribuer à mieux comprendre les principes de constitution d'une classe morphologiquement homogène peu connue, et, de manière plus générale, à alimenter les études sur les NH, sous-classe de noms également restée en marge des préoccupations.

2 Classer les NH en *-aire*

2.1 État des lieux lexicographique : le classement du *TLFi*

L'analyse des dérivés en *-aire* dans le *TLFi* permet d'isoler cinq sous-catégories de noms d'humains :

- parmi les dérivés construits avec le suffixe *-aire*₁ (« formateur d'adj. à partir de subst. de l'inanimé et marquant divers rapports (attrib., possession, appartenance, de destination, etc.) », *TLFi*) on obtient, par voie de conversion, des NH qui désignent un individu dans une tranche d'âge (*quadragénaire, octogénaire*⁷, etc.) ;

- le suffixe *-aire*₂ en tant que « formateur de subst., except. de subst. empl. adjectivement » (TLFi) construit essentiellement des noms de choses et des noms dits d'agents. Parmi ces derniers, les NH-*aire* sont classés respectivement dans quatre sous-catégories identifiables respectivement par les paraphrases « celui qui fait l'action », « celui en faveur de qui s'exerce l'action », « celui qui fabrique ou vend l'objet désigné par la base » et « celui qui fait partie de ».

Le tableau 1 présente un échantillon de la quadripartition des NH-*aire*₂ selon le TLFi. Nous y faisons figurer la paraphrase principale ainsi que celles données comme synonymes (cf. *infra* pour l'explication de la mise en forme).

Tableau 1: Les NH d'agents en *-aire* (TLFi)

Paraphrase TLFi	Paraphrases TLFi	syn.	Exemples et définitions TLFi
1/ Celui qui fait l'action	1.1. « qui s'occupe de » 1.2. « qui est chargé de »		<i>bestiaire</i> « chez les Romains, celui qui devait combattre contre les bêtes féroces » <i>bullaire</i> « scribe qui copiait les bulles des papes » <i>commissionnaire</i> « celui qui fait une commission » <i>démisionnaire</i> « personne qui vient de donner sa démission » <i>expéditionnaire</i> , « (celui) qui est chargé des expéditions » <i>factionnaire</i> « soldat en faction » <i>faussaire</i> « personne qui fait un faux » <i>fonctionnaire</i> « personne qui remplit une fonction publique » <i>gestionnaire</i> « personne chargée d'administrer un établissement (mess, hôpital, etc.) » <i>missionnaire</i> , adj. et s. « homme d'Église chargé de prêcher en mission » <i>munitonnaire milit.</i> , « fournisseur de munitions de guerre » <i>pamphlétaire</i> « auteur de pamphlets » <i>plagiaire</i> « <u>personne qui pille ou démarque les ouvrages des auteurs</u> » <i>pétitionnaire dr.</i> , « <u>personne qui fait, signe une pétition</u> » <i>protostataire</i> , adj. et subst. « (celui) qui proteste » <i>sermonnaire</i> « auteur de sermons » <i>signataire</i> « <u>personne qui a signé (une lettre, un acte, un traité)</u> » <i>soumissionnaire dr.</i> , « <u>celui qui fait une soumission</u> » <i>stagiaire</i> « qui fait son stage » <i>tortionnaire</i> « personne qui fait subir des tortures » <i>transitaire</i> « courtier en marchandises qui s'occupe des opérations de transit » <i>victimaire</i> « prêtre qui frappait les victimes » <i>visionnaire</i> « personne qui a ou croit avoir des visions »

2/Celui en faveur de qui s'exerce l'action	2.1.« qui bénéficie de »	<p>abandonnaire dr., « personne à qui est fait un abandon de biens »</p> <p>adjudicataire « bénéficiaire d'une adjudication »</p> <p>allocataire « bénéficiaire d'une allocation »</p> <p>bénéficiaire « personne qui bénéficie d'un avantage »</p> <p>cessionnaire « personne à qui une cession a été faite »</p> <p>commendataire « celui qui possède un bénéfice en commende »</p> <p>consignataire « dépositaire d'une somme consignée »</p> <p>dédicataire « personne à qui l'on adresse une dédicace »</p> <p>dépositaire « personne à qui l'on confie un dépôt »</p> <p>destinataire « personne à qui s'adresse un envoi »</p> <p>domiciliataire « tiers au domicile de qui un chèque ou une lettre de change est payable »</p> <p>donataire dr., « personne à qui une donation est faite »</p> <p>endossataire dr., « personne au profit de laquelle est endossé un effet »</p> <p>entrepôttaire dr., « personne qui a des marchandises en entrepôt »</p> <p>indemnitaire dr., « qui a droit à une indemnité »</p> <p>légataire « bénéficiaire d'un legs »</p> <p>locataire « personne qui prend à bail une maison, un logement »</p> <p>mandataire « personne à qui est confié un mandat »</p> <p>obligataire dr., « créancier dont le droit résulte d'un titre d'obligation négociable »</p> <p>pensionnaire « personne qui prend pension chez un particulier, dans un hôtel »</p> <p>permissionnaire « soldat en permission »</p> <p>portionnaire « personne qui a droit à une portion d'héritage »</p> <p>prestataire « <u>personne qui bénéficie d'une prestation</u> »</p> <p>rationnaire « <u>personne qui reçoit une ration</u> »</p> <p>renoncataire dr., « personne en faveur de laquelle on a renoncé à un droit »</p> <p>résignataire dr., « celui à qui on a résigné un office »</p>
	2.2.« qui possède »	<p>actionnaire « propriétaire d'une ou plusieurs actions »</p> <p>capacitaire « titulaire du diplôme de la capacité en droit »</p> <p>dignitaire « personne revêtue d'une dignité »</p> <p>propriétaire « personne qui possède en propriété »</p>
3. Celui qui fabrique, vend l'objet désigné par la base	3.1. « celui qui s'occupe de »	<p>diamantaire « <u>celui qui taille ou vend des diamants</u> »</p> <p>disquaire « marchand de disques »</p> <p>libraire « commerçant dont la profession est de vendre des livres »</p> <p>statuaire littér., « <u>sculpteur qui fait des statues</u> »</p> <p>antiquaire « marchand d'objets anciens »</p> <p>bibliothécaire « personne préposée à une bibliothèque »</p> <p>mousquetaire « fantassin armé d'un mousquet »</p>
4. Celui qui fait partie	4.1. « membre de »	<p>coreligionnaire « personne qui professe la même religion qu'une autre »</p> <p>doctrinaire « personne qui se montre étroitement attachée à une doctrine »</p> <p>légionnaire « soldat qui sert dans la légion »</p> <p>parlementaire, adj. et subst. « (membre) du parlement »</p> <p>sectaire « adhérent intolérant d'une secte religieuse »</p> <p>sociétaire « associé »</p> <p>syndicataire dr., « membre d'un syndicat financier, d'un syndicat de propriétaires »</p> <p>trinitaire « religieux de deux ordres fondés sous l'invocation de la Trinité »</p> <p>universitaire, adj. et subst. « (membre) de l'université »</p>

2.1.1 Les problèmes

En l'état, ce classement pose toute une série de problèmes, dont certains sont anecdotiques, comme celui qui a trait à son exhaustivité qui n'est pas garantie (cf. *infra* § 2.2) et celui que

pose l'(in)adéquation des paraphrases : certaines ne coïncident pas, en effet, avec les définitions proposées (1)-(2), beaucoup sont très hétérogènes (cf. le nombre de verbes exploités) ce qui brouille l'interprétation du mode de construction (3) ; d'autres N, enfin, semblent mal classés : c'est le cas de *commendataire*, qui pourrait tout aussi bien, au vu de sa définition, figurer dans la catégorie des « possesseurs » au même titre que *propriétaire* (4)-(5) :

- (1) *Pamphlétaire* : auteur de pamphlet ↔ ?qui s'occupe de/qui est chargé de (pamphlets)
- (2) *Doctrinaire* : personne qui se montre étroitement attachée à une doctrine ↔ ? membre d'une doctrine
- (3) *Permissionnaire* : « soldat en permission » → qui bénéficie d'une permission
- (4) *Commendataire* « celui qui possède un bénéfice en commende »
- (5) *Propriétaire* « personne qui possède en propriété »

Nous aurons l'occasion d'y revenir. Par ailleurs, on constate que le lexique consigné par le *TLFi* relève, dans sa majorité, de domaines spécialisés et/ou vieillis comme le droit (cf. mots en gras dans le tableau), l'armée, les rituels et festivités (laïques ou religieuses) antiques. Cela explique en partie son usage marginal (et la méconnaissance de la valeur sémantique de ces NH par le locuteur lambda, p.ex. *bullaire* « scribe qui copiait les bulles du pape ») et pose la double question de la formation historique de ces N ainsi que de la productivité du suffixe -*aire* pour la formation de néologismes :

- | | |
|------------|--|
| Droit : | <i>abandonnataire</i> dr., « personne à qui est fait un abandon de biens » ; |
| | <i>obligataire</i> dr., « créancier dont le droit résulte d'un titre d'obligation négociable », <i>commodataire</i> « personne qui fait un prêt par commodat », etc. ; |
| Armée : | <i>bataillonnaire</i> , <i>factionnaire</i> , <i>légionnaire</i> , <i>mousquetaire</i> , <i>permissionnaire</i> , <i>primipilaire</i> , <i>référendaire</i> , <i>tritaire</i> , <i>vexillaire</i> , <i>trabucaire</i> , etc. ; |
| Religion : | <i>bullaire</i> , <i>caudataire</i> , <i>cérémoniaire</i> , <i>habitudoinaire</i> , <i>pausaire</i> , <i>processionnaire</i> , <i>tortionnaire</i> , <i>victimaire</i> , etc. |

Enfin, on doit s'interroger sur la dimension agentive des NH répertoriés par le dictionnaire : certains semblent être agentifs au vu de la paraphrase utilisée qui fait appel à un verbe (cf. les noms soulignés dans le tableau 1) et laisse ainsi entendre que la base du NH en est bien un (6), ce qui reste à démontrer (cf. §3.1) :

- (6) *plagiaire* « personne qui pille ou démarque les ouvrages des auteurs »
- pétitionnaire* « personne qui fait, signe une pétition »
- diamantaire* « celui qui taille ou vend des diamants ».

D'autres, en revanche, en sont manifestement plus éloignés. C'est le cas des NH rangés dans la classe des « bénéficiaires » (« celui qui bénéficie de ») ou des compléments d'objets seconds dans la structure verbale qui semble servir de base (7). C'est le cas également des NH paraphrasés par le verbe « posséder » (8) qui appartient aux verbes d'état dont le caractère statif bloque une interprétation agentive nécessitant un procès dynamique :

- (7) *abandonnataire* dr., « personne à **qui** est fait un abandon de biens »
- adjudicataire* « bénéficiaire d'une adjudication »
- allocataire* « bénéficiaire d'une allocation »
- bénéficiaire* « personne **qui** bénéficie d'un avantage »
- cessionnaire* « personne à **qui** une cession a été faite »

- concessionnaire « personne **qui** a obtenu une concession de travaux à exécuter »
 dédicataire « personne **à qui** l'on adresse une dédicace »
 destinataire « personne **à qui** s'adresse un envoi »
 dédicataire : X dédicace Y à Z
 (8) commendataire « celui qui possède un bénéfice en commende »
 propriétaire « personne qui possède en propriété »

Il n'en demeure pas moins – et c'est un autre problème morphologique – que les formants servant à construire les NH en *-aire* semblent nombreux et diversifiés : verbes et noms et, parmi ceux-ci, des N d'objets (*diamants, mousquet*), N collectifs (*syndicat, société*), N d'idéalités¹⁰ (*signature, légende, pamphlet, sermon*), N d'action (*protestation*), NH de phase (*victime*). En outre, on peut s'interroger sur ce qui sert effectivement de « formant » : par exemple, dans le cas de *signataire*, considèrera-t-on qu'il s'agit de *signer* (auquel cas le NH serait déverbal et potentiellement agentif) ou de *signature* (ce qui aurait un effet sur le classement du NH correspondant). Nous y reviendrons dans §3.1.2.

2.1.2 Premier bilan

Au terme de cette première analyse, il ressort que le paradigme des NH-*aire* est aussi riche que multiple par ses sous-catégories, ses modes de construction et son histoire. Corollairement, il pose tout un ensemble de problèmes morphologiques, syntaxiques et sémantiques, au moins aussi nombreux que le paradigme des NH-*eur*. Et cela suffit à motiver l'intérêt qu'on peut lui porter. Il nous reste maintenant à essayer de résoudre certains des problèmes que nous avons soulevés.

2.2 Vers un répertoire alternatif des NH en *-aire*

Le premier problème posé par l'inventaire du *TLFi* tient à son exhaustivité : l'extraction automatique de l'ensemble des lexèmes en *-aire* aboutit au nombre de 1534 items¹¹, dont la majorité sont des adjectifs relevant d'un lexique spécialisé (p.ex. *spumaire, rizaire, linéamentaire*, etc.).

Pour nous assurer un inventaire aussi précis que possible des NH en *-aire* et en constituer un tableau analytique¹², nous avons étendu nos recherches au *Grand Robert* et à la base de données lexicale libre *Lexique3* (disponible sur www.lexique.org) qui recensent, au total, respectivement 821 et 639 lexèmes (toutes catégories grammaticales confondues).

Tableau 2: Les unités en *-aire*, avant tri (*TLFi*, *GR*, *Lexique3*)

	<i>TLFi</i>	<i>Grand Robert</i>	<i>Lexique3</i>
Adj	934	612	
N	454	83	
Mixte Adj/N	146	126	
TOTAL	1534	821	639

Après avoir procédé au tri des occurrences issues de ces trois sources, nous avons abouti à une liste de 234 lexèmes dénotant des individus humains. Parmi ceux-ci, 56% ont un statut substantival (*bestiaire*), 35% sont des adjectifs qui peuvent être substantivés (*centenaire*) et 9% sont des substantifs qui ont aussi des emplois adjectivaux (*poitrinaire*).

BESTIAIRE¹, subst. masc.A.- *ANTIQ. ROMAINE. Homme destiné à combattre les fauves au cirque*; victime qui leur était livrée [...]. *Rare, emploi adj. Les esclaves bestiaires (Lar. 19e, LITTRÉ). ext., TAUROM. Synon. de torero : [...](TLFi)*

CENTENAIRE, adj. et subst. I.- *Emploi adj.* Qui existe depuis cent ans ou plus, qui est âgé de cent ans ou plus (cf. *séculaire*). *Vieillard centenaire, un chêne centenaire* [...]. II.- *Emploi subst. A.-* [Subst. masc. ou fém.] **Personne âgée de cent ans ou plus. Un homme excessivement âgé, un centenaire accablé de siècles** (BLOY, *La Femme pauvre*, 1897, p. 228). B.- [Subst. masc., souvent suivi d'un compl. prép. *de* pour marquer ce qui est affecté par cet anniversaire] Centième anniversaire d'une personne ou d'un événement important [...]. (TLFi) **POITRINAIRE** Vieilli. A. -1. (Personne) **qui est atteint(e) de tuberculose pulmonaire**. Synon. phthisique (méd.), tuberculeux. [...] P. métaph. Un orgue poitrinaire qui toussait les débris d'une polka démodée (COPPÉE, *Coupable*, 1897, p.48). 2. Qui caractérise ou évoque cette maladie. Le pauvre Pernin, figure poitrinaire (...) était un pauvre jeune homme pâle (STENDHAL, *Lamiel*, 1842, p.33). B. -Au fig., péj. Qui manque de combativité, d'énergie, de vigueur. [...](TLFi)

Le second problème concerne la nature grammaticale des unités en cause puisque, tant dans l'inventaire du *TLFi* que dans celui du *Grand Robert*, nombreuses sont celles qui ont le double statut catégoriel de N et d'adjectif, ce qui pose toute une série de questions, auxquelles nous ne pourrions répondre dans la présente contribution, à savoir :

- leur évolution historique : y a-t-il une catégorie qui a prévalu originellement ou non ? si oui, laquelle ? quelles sont les raisons qui ont mené vers la « substantivation » ?
- leur usage : pourquoi, parmi des unités apparemment proches morpho-sémantiquement (*ganglionnaire, poitrinaire, jugulaire, convulsionnaire*), seules certaines, comme *poitrinaire*, sont susceptibles, de former une sous-catégorie potentielle – non répertoriée dans le classement du *TLFi* - des NH de « porteurs de maladie » ?

L'enrichissement du répertoire des NH *-aire* a pour effet de multiplier le nombre de bases potentielles évoquées, puisque, aux N d'objets concrets, de collectivité, etc. viennent s'ajouter des N de parties du corps (*poitrine* → *poitrinaire*), d'état (*solitude* → *solitaire*, *célibat* → *célibataire*), de lieu (*île* → *insulaire*) et des NH symétriques (*adversaire*). Le tableau 3 propose un regroupement des NH *-aire* recensés, en tenant compte de la nature (verbale ou nominale) de la base à l'origine de la dérivation et qui seront reconsidérées respectivement dans §3.1 et §3.2 *infra*. Une attention particulière sera portée sur la catégorie qui apparaît en gris. Si l'on est tenté d'emblée de voir dans *signataire* un nom déverbal (formé sur *signer*), nous montrerons que l'analyse gagne en précision en introduisant une étape intermédiaire dans le processus dérivationnel, notamment un nom déverbal d'idéalité discursive (*signature*).

Tableau 3 : Regroupement des NH *-(a)(t)aire* selon la nature de la base

NH-(a)(t)aire	Base	Catégorie base	Sous-catégories	Correspondance catégorie de N d'agent TLFi (cf. tableau 1)
<i>bénéficiaire</i> <i>narrataire</i> <i>dédicataire</i>	<i>bénéficier</i> <i>narrer</i> <i>dédicacer</i>	Verbe	Bénéfactifs	Celui qui bénéficie y (cat. 2)
<i>plagiaire</i> <i>signataire</i> <i>démisionnaire</i> <i>protestataire</i>	<i>plagiat</i> <i>signature</i> <i>démision</i> <i>protestation</i>	Nom	N idéalité discursive	Celui qui fait V (cat 1)
<i>disquaire</i> <i>antiquaire</i> <i>diamantaire</i> <i>tambourinaire</i>	<i>disque</i> <i>antiquités</i> <i>diamant</i> <i>tambourin</i>		Objets concrets	Celui qui V base (cat. 4)
<i>poitrinaire</i> <i>ganglionnaire</i>	<i>poitrine</i> <i>ganglion</i>		Parties du corps	
<i>victimaire</i> <i>bestiaire</i>	<i>victime</i> <i>bête</i>		NH/animé	Celui qui V base (cat. 3) ou

				Celui qui fait V (cat 1)
<i>syndicataire</i>	<i>syndicat</i>		Collectivités	Membre de (cat. 4)
<i>sectaire</i>	<i>secte</i>			
<i>universitaire</i>	<i>université</i>		Nombre	
<i>millionnaire</i>	<i>million</i>		NH relationnels symétriques	Membre de (cat. 4)
<i>trentenaire</i>	<i>trente</i>		N état	
<i>partenaire</i>			Lieu	
<i>coreligionnaire</i>				
<i>solitaire</i>	<i>solitude</i>			
<i>célibataire</i>	<i>célibat</i>			
<i>insulaire</i>	<i>île</i>			
<i>grabataire</i>	<i>grabat</i>			
<i>bibliothécaire</i>	<i>bibliothèque</i>			

3 Reconsidération des bases

3.1 À propos des bases verbales : *quid* de l'agentivité ?

Les paraphrases du *TLFi* font état de deux sous-catégories qui semblent construites sur des bases verbales : celle qui est paraphrasée par « qui bénéficie de » (*bénéficiaire, destinataire*) et celle qui l'est par « celui qui V » (*signataire, contestataire, protestataire, etc.*).

3.1.1 Les NH de bénéficiaires

La première sous-catégorie comprend des NH, relevant pour la plupart du langage juridique et ayant pour fonction de renvoyer à l'un des partenaires impliqués dans des transactions à caractère administratif, juridique, religieux, etc. : en l'occurrence celui qui bénéficie de/reçoit certaines choses. La base de ces NH sert à préciser soit l'objet (« X reçoit un legs »), soit les modalités de la transaction (« X reçoit par legs »). Le *TLFi* propose 3 types de paraphrases, obéissant à des patrons syntaxiques différents (9)-(11) :

- (9) **Bénéficiaire de SN/Personne qui bénéficie de SN**
adjudicataire « bénéficiaire d'une adjudication »/ qui bénéficie d'une adjudication
allocataire « bénéficiaire d'une allocation » / qui bénéficie d'une allocation
bénéficiaire « personne qui bénéficie d'un avantage »
- (10) **Personne qui a droit/obtient/reçoit**
indemnitaire dr. « qui a droit à une indemnité »/ qui bénéficie d'une indemnité
portionnaire « personne qui a droit à une portion d'héritage »/
 qui bénéficie d'une portion d'héritage
rationnaire « personne qui reçoit une ration »/
- (11) **Personne à qui GV**
dédicataire « personne à qui l'on adresse une dédicace »
dépositaire « personne à qui l'on confie un dépôt »
destinataire « personne à qui s'adresse un envoi »

Ces trois patrons peuvent, en réalité, se ramener à deux, en relation « converse » (Gross 1989), qui font ressortir le fait que le référent du NH-*aire* renvoie au rôle thématique de bénéficiaire (ii) ou de « recipient », second argument interne d'un verbe transitif trivalent (i):

Ex. *Allocataire*

- i. X attribue Y (= base) à Z (*X attribue une allocation à Z*)
 ii. Z reçoit/bénéficie Y (=base) de X (*Z reçoit/bénéficie une allocation (de X)*)

Il ressort de ces schémas que l'argument externe du verbe n'est pas sujet/agent, que le verbe lui-même est dépourvu de la dynamicité nécessaire à la construction des formes nominales agentives, ce qui fait que les NH de cette sous-catégorie sont dépourvus d'agentivité (cf. *infra* pour d'autres arguments). Un argument supplémentaire conforte cette analyse : certains de ces NH-*aire* ont un correspondant en *-(t)eur* ou en *-ant* avec lequel ils entretiennent une relation lexicale converse¹⁴ : *narrateur/narrataire, donateur/donataire, adjudicateur/adjudicataire, [loueur, propriétaire, bailleur]/locataire, [expéditeur, destinataire] destinataire, dépositeur/dépositaire, renonciateur/renoncitaire, mandant/mandataire (mandaté), déposant/dépositaire.*

3.1.2 Les NH-*aire* entre N de statut et N d'agents

La seconde catégorie de NH supposés construits sur un verbe a trait aux NH issus, apparemment, du même moule syntaxique que les NH en *-eur*¹⁵ comme en témoigne la possibilité d'une paraphrase par « celui qui V » :

- (12) construire / constructeur « celui qui construit »
- (13) marcher/marcheur « celui qui marche »
- (14) contester / contestataire « celui qui conteste »
- (15) signer / signataire « celui qui signe »
- (16) protester / protestataire « celui qui proteste »

Cela étant dit, plusieurs arguments viennent nuancer l'explication en termes purement agentifs. Prenons comme exemple *contestataire* et *signataire*, le propos valant *mutatis mutandis* pour d'autres NH en *-aire* de ce type.

Pour commencer, il faut noter que les bases verbales désignent le plus souvent des actions en justice ou, du moins, des actions d'ordre procédural (au sens administratif). Cette composante sémantique est présente étymologiquement pour *contester*. Le propos est similaire pour *protester* (même origine latine verbale : *pro-testari*, avec l'idée de « s'engager solennellement à », d'après le *TLFi*) :

lat. class. *contestari*, proprement « prendre à témoin », puis « commencer un débat judiciaire ». On trouve, en a. fr. et en m. fr., *litiscontester* « engager un procès » (attesté du XIV^e au début du XVII^e s. ds GDF.), empr. au lat. jur. *litem contestari* « id. », attesté à l'époque classique 1338 verbe trans. « refuser de reconnaître le droit ou la prétention de quelqu'un à quelque chose » (*Cartulaire de Flines* ds R. *Hist. litt. Fr.*, t. 8, 1901, p. 490); d'où 1678 *contestant* subst. « celui qui conteste [en justice] » (*TLFi*)

Sur le plan syntaxique, à supposer que les NH évoqués soient construits sur des verbes, on devrait retrouver des constructions reflétant cet état de fait. Ainsi, à l'instar des NH en *-eur* dérivés d'un verbe transitif qui construisent des compléments adnominaux instanciant le COD de la structure verbale (cf. Roy & Soare 2014), on pourrait s'attendre à ce qu'il en aille de même pour les NH-*aire* :

- (17) X vend une automobile → X est le vendeur de l'/cette automobile
- (18) X signe un contrat/une charte → X est le signataire du contrat/de la charte
- (19) X conteste la loi → X est le contestataire de la loi

A priori, c'est le cas si l'on juge les résultats d'une requête sur l'environnement droit immédiat des trois NH dans la base *Wortschatz*. Les captures ci-dessous indiquent les voisins droits les plus fréquents de *vendeur*, *signataire* et *contestataire*.

Capture 1 : Voisins droits significatifs de *vendeur* (Wortschatz)

d'actions (16,318), de (4,786), ambulant (4,356), (1,195), doit (970), **d'armes (717)**, ou (466), **d'ordinateurs (461)**, ne (456), itinérant (404), mondial (396), peut (395), et (378), est (348), s'engage (317), , (298), professionnel (269), **d'assurances (256)**, institutionnel (250), Indication (249), professionnel (229), **d'aspirateurs (229)**, qui (218), Répondez (206), Poser (203), m'a (188), chez (176), pourra (174), conserve (162), spécialisé (146), accepte (136), indépendant (136), Informations (134), jusqu'au (133), devra (131), d'action (123), n'est (120), **d'équipements (120)**, se (103), dans (100), **d'oranges (99)**, n'a (95), occasionnel (90), potentiel (88), d'ordinateur (86), m'avait (85), **d'albums (85), d'illusions (84), d'eau (82), lui (82), d'étoffes (80)**, Connecté (79), exclusif (77), **d'électronique (77), d'accessoires (74)**, paye (71), indélicat (70), bénéficiant (68), d'assurance (68), d'articles (68)

Capture 2 : Voisins droits significatifs de *signataire* (Wortschatz)

de (1343.5), du (1189), d (127.34), assurée (63.94), . (58.08), doit (29.74), des (26.31), : (21.79), d'une (18.34), inscrit (15.2), depuis (13.71), principal (12.97), d'un (11.78), ne (10.22), dès (8.05), , (7.53), s (6.18), français (5.37)

Capture 3 : Voisins droits significatifs e *contestataire* (Wortschatz)

d'Exarchia (425), . (364), , (266), Kefaya (222), Ai Weiwei (161), Hans Küng (157), Ai (132), Hans (113), qui (110), et (104), Golias (55), chinois (47), " (35), » (29), vis-à-vis (29), interdites (29), d'Athènes (28), catholique (27), **des (23)**, appelle (16), a (15), depuis (14), **du (13)**, face (12), ? (12), ((11), durant (9), se (8), contre (8), bien (6), dans (5), ou (5), s'est (5), est (4), le (-43)

La même requête a été formulée dans le corpus français de *Sketch Engine*, outil dont l'interface d'interrogation permet une visualisation plus détaillée des collocations. Le tableau suivant présente les résultats de cette requête en indiquant les compléments nominaux les plus fréquents pour les trois NH.

Tableau 4: Compléments adnominaux de *vendeur*, *signataire* et *contestataire* (*Sketch Engine*)

LEMMA	TOTAL occ.	n° occ. NH	n° occ. NH de X	les X les plus fréquents
<i>Vendeur</i>	346.520	272.495	64.197	la (1152); 'un (819); l'(710) ; la (591); rue (591); produits (557); journaux (302); fruits (297); drogue (266)
<i>Signataire</i>	69.692	69.692	22.773	pétition (1338) ; accord (981); convention (805); appel (716); charte (632); Convention (612); Charte (472); lettre (425); convention (422); déclaration (314)
<i>Contestataire</i>	21.801	8.950	1.667	ordre (53); (pl.) ordre (29); tout poil (16); époque (15);

Outre le fait que, pour les deux requêtes, les compléments adnominaux sont beaucoup moins fréquents pour *signataire* et *contestataire*, il convient de remarquer que, contrairement à *vendeur*, *signataire* sélectionne des compléments sémantiquement homogènes : il s'agit exclusivement de noms dénotant des textes réglementaires, des écrits ayant une valeur juridique. Par ailleurs, force est de constater que quiconque signant une lettre, un autographe,

un mail, etc. ou contestant une position lors d'un conseil d'UFR ou dans un débat, ne peut être considéré *ipso facto* comme signataire ou contestataire. C'est dans cette optique que nous considérerons que ces NH ne sont pas directement dérivés d'une base verbale mais des N déverbaux correspondants : *signature*, *contestation*, etc. ce dont rendent compte d'ailleurs certaines paraphrases lexicographiques dans le *TLFi* (nous soulignons) :

Contestataire : « **qui s'oppose par la contestation**. Étudiants contestataires. Prêtres contestataires » ;

Signataire : **dér. du rad. de signature***; suff. -aire*. signandaire (FUR. 1690, Trév. 1704-1771) **se dit d'un témoin capable de signer (terme de palais)**.

L'analyse proposée entraîne des conséquences non négligeables sur le statut agentif de ces NH (rappelons que le *TLFi* en parle comme de N d'« agents »). Si l'on considère, avec Huyghe & Tribout (2015) à la suite de Roy & Soare (2012) que trois conditions doivent être réunies pour conférer à un N le statut de N d'agent (un N morphologiquement apparenté à un verbe dynamique, dénotant un référent animé qui exerce intentionnellement l'action décrite par la base verbale), les NH-*aire* « agentifs » ont un comportement différent des NH en -*eur*. Les compléments spécifiques des NH-*eur* peuvent donner lieu à une lecture générique, ce qui reste difficile pour les NH-*aire* :

- (20) vendeur d'automobiles/actions/armes, etc.
- (21) *bénéficiaire de privilèges
- (22) *signataire de contrats/chartes/constitutions, etc.
- (23) *contestataire de lois/décrets/décisions, etc.

Par ailleurs, la modification par *grand* ou *bon* ne permet pas la lecture adverbiale, tournée vers l'agentivité :

- (24) un bon vendeur (= qui vend beaucoup/bien, un vendeur expérimenté)
- (25) *un bon bénéficiaire (qui bénéficie beaucoup/bien)
- (26) *un grand/bon signataire (= qui signe beaucoup/bien, un signataire expérimenté)
- (27) *un grand/bon contestataire (= qui conteste beaucoup/bien, un signataire expérimenté)¹⁷

La situation est plus nuancée du côté de l'intentionnalité parce que la modification par des adverbes de type *délibérément* ou des adjectifs de type *délibéré*, *obstiné*, etc. est tributaire du sémantisme du N en question (28)-(33). En tout cas, les verbes volitifs semblent exclus (32)-(33) :

- (28) le signataire a signé délibérément
- (29) un signataire ?délibéré/ ??obstiné
- (30) *le contestataire/protestataire a contesté délibérément
- (31) un contestataire ?délibéré/obstiné
- (32) *le signataire a choisi/décidé/voulu signer
- (33) *le contestataire a choisi/décidé/voulu contester

La négation apporte un peu plus de lumière sur ce point :

- (34) Le vendeur / chanteur / marcheur a décidé de ne pas vendre / chanter / marcher
- (35) *Le signataire a décidé de ne pas signer/ L'abonnataire a décidé de ne pas s'abonner
- (36) *Le contestataire/protestataire a décidé de ne pas contester/protester

Ce test montre, en effet, que, même si l'on peut identifier un V sous-jacent, les deux types de NH dérivés conceptualisent de façon différente le participant au procès. Alors que, dans (34), les N-*eur* caractérisent le référent indépendamment de toute réalisation événementielle (et ce qui rend possible la négation du procès *Le chanteur n'a pas chanté*), les NH -*aire*, eux, y sont étroitement liés, (35)-(36). En effet, un individu ne saurait être qualifié de *signataire* qu'à condition d'avoir accompli l'acte de signer par l'apposition de sa signature. L'aspect accompli du procès est essentiel pour comprendre le fonctionnement de ce type de NH (*signataire*, *abonnataire*, mais aussi tous les NH de comme *plagiaire*, *stellionataire*, *concussionnaire*) parce qu'il permet de caractériser le référent par rapport au résultat du procès sous-jacent, et pour qu'il y ait résultat, il faut que le procès soit achevé. Les caractéristiques aspectuelles permettent par ailleurs de tracer une frontière plus fine parmi les NH-*aire* correspondant à l'argument externe du procès. Si, comme il a été dit plus haut, la capacité dénotative du NH-*aire* ne résulte pas de l'accomplissement d'une seule occurrence événementielle du procès dénoté par le verbe sous-jacent, la possibilité ou non d'annuler cette dernière en discours montre que les noms comme *contestataire* impliquent une action régulière (37)-(39).

- (37) *Le signataire/abonnataire n'a pas signé / ne s'est pas abonné cette fois-ci/ce jour-là.
 (38) Le contestataire n'a pas contesté cette fois-ci/ce jour-là.
 (39) Nous l'avons vu, l'instituteur faisait figure d'intellectuel au courant des lois et « agent de transmission du savoir » **en opposition permanente aux autorités** en place qui voient en lui **un contestataire de l'ordre établi**. Sollicités par leurs amis politiques, les maîtres d'école sont souvent appelés sur le devant de la scène soit en assumant la présidence d'une réunion publique et contradictoire soit en participant à la mise en place de sections syndicales dans le monde ouvrier. Dans le mouvement syndical on distingue celui qui est propre aux instituteurs et le mouvement syndical des autres catégories où les enseignants interviennent souvent pour des raisons politiques (*Sketch Engine*).

Un argument supplémentaire qui confirme l'aspect, sinon fréquentatif¹⁸, du moins régulier pour un NH comme *contestataire* est l'existence même de la forme en -*eur* (*contestateur/trice*) et dont la définition insiste sur ce point (nous soulignons) :

CONTESTATEUR, TRICE, adj. et subst.

II.- Emploi subst. Personne qui conteste. *Les contestateurs de la politique actuelle* : ... le pari suppose au moins un **contestateur**, c'est-à-dire deux partis dont l'un et l'autre sont pris par des *antagonistes*... (NEVEUX, *Jeux de hasard ds Jeux et Sports*, 1968, p. 464.) **Rem.** **À l'époque contemporaine, le mot tend à exprimer, dans le domaine de l'action politique, une nuance de référence à l'actualité et souvent de moindre radicalité que contestataire.**

La caractérisation fine de ces noms, par conséquent, doit tenir compte de deux paramètres distincts. D'une part, il y a la nécessité (au sens logique du terme) pour le participant d'avoir accompli l'action dénotée par le verbe (c'est le cas de *signataire*, *abonnataire*, etc.) qui débouche sur l'attribution d'un statut en lien avec cette action. D'autre part, il y a la nécessité d'avoir accompli plusieurs fois l'action (c'est le cas de *contestataire*, *protestataire*, etc.). Si cette observation peut laisser penser que ce type de NH-*aire* se rapproche le plus de ce qui est considéré comme un N agentif (le dérivé correspond à l'argument externe de la structure argumentale sous-jacente), les propriétés distributionnelles montrent des différences notables avec d'autres dérivés nominaux « prototypiques » et nous font dire que l'analyse des NH-*aire* doit se tourner plutôt vers le N que vers le V sous-jacent (le verbe est sémantiquement

présent dans le N déverbal que nous considérons comme étant à la base de la dérivation vers le NH-*aire*, donc : *signer* > *signature* > *signataire*).

La procédure de construction pourrait se résumer par le biais de la formule suivante :

NH -*aire* : X [ayant un statut particulier dans une procédure officielle] qui opère **au moyen de Ndév (base)**

En somme, la caractérisation des NH-*aire* par le *TLFi* en tant que N d'agents semble reposer essentiellement sur des critères ontologiques. Si l'animéité et l'intentionnalité sont des qualités propres aux humains, elles peuvent cependant avoir des réalisations différentes qui ne confèrent pas automatiquement le caractère agentif à un NH sur le plan linguistique. Pour un petit nombre de dérivés, la part d'agentivité vient du fait que le participant doit, en effet, accomplir une action mais, en résultat de cette action, il acquiert un statut¹⁹ particulier.

3.1.3 Les vrais NH agentifs en -*aire* ?

Il semble subsister, parmi les N d'agents en -*aire* du *TLFi*, une sous-classe de N régulièrement construite sur une base nominale²⁰ dont le N est représentationnel (Schneidecker 2005) ou dénote une idéalité discursive selon les termes de Flaux *et al.* (2014, 3086) :

Bullaire : scribe qui copiait les **bulles du pape** (*TLFi*)

Pamphlétaire : auteur de **pamphlet** (*TLFi*)

Plagiaire : personne qui pille ou démarque les ouvrages des auteurs (*TLFi*)

Dans ce mode de construction, les N-bases dénotent tous une entité matérialisée par un écrit particulier, qui peut, le cas échéant, relever d'un domaine de spécialité : c'est le cas de *bulle*, *sermon*, mais aussi de *soumission* ou (*un*)*faux* :

SOUSSION DR. ADMIN. Acte écrit par lequel un entrepreneur s'engage, au cours d'une adjudication, à respecter le cahier des charges et à maintenir les prix qu'il a proposés. (*TLFi*)

Dr. admin. (Personne) qui propose une soumission. (*TLFi*)

FAUSSAIRE : Personne qui fait un faux. → contrefacteur. Faussaire qui fabrique des billets de banque (→ faux-monnaieur), imite une signature. (*PR 2015*)

Certains de ces N renvoient à une activité performative soutenue par un écrit : une démission n'est effective que dès l'instant où le démissionnaire officialise son acte par un texte²¹ il en va de même pour la soumission au sens juridique indiqué ci-dessus. D'autres dénotent un écrit répréhensible, qui expose son auteur à des poursuites juridiques (*plagiat*, *faux*) et font des NH concernés des « aléthiques axiologiques », selon la classification de Gosselin (sous presse.), aléthique²² en vertu de leur caractère classifiant et axiologique²³ du fait de leur caractère indésirable dans un cadre institutionnel, ce que mettent en évidence les tests suivants (empruntés à Gosselin (Gosselin 2014, 2015 sous presse) :

(40) *X est un plagiaire/faussaire, mais il n'y est pour rien.

(41) X est accusé de plagiat/faux.

(42) Il m'a traité de plagiaire !

(43) *Cet idiot de plagiaire/faussaire !

(44) Plagiaire ! Faussaire (vocatif d'insulte)

Si l'on admet, suivant Flaux & Stosic, que l'hyperonyme susceptible de réunir ces NH peut être celui d'*auteur*, nom d'agent par excellence, on proposera pour cet ensemble de N la paraphrase suivante :

NH -aire : auteur de Nid discursive - BASE (spécialisée)

3.2 À propos des bases nominales

Le reste des NH-*aire* du *TLFi* sont construits sur une base nominale, classe qui peut être subdivisée selon qu'ils indiquent un rapport de possession ou de localisation avec la base. Comme on le verra, ce rapport peut être conçu de manière concrète ou abstraite.

3.2.1 Les NH-*aire* indiquant un rapport de possession avec la base

Nous suivons le *TLFi* qui paraphrase NH-*aire* comme *propriétaire* ou *millionnaire* par « qui possède » :

Propriétaire : Celui, celle qui possède en propriété un bien acquis légalement.

Millionnaire : (Personne) qui possède un ou plusieurs millions ; (personne) qui est très riche

Ce premier point suffit d'ailleurs à ne pas voir en cette sous-catégorie des NH agentifs, dans la mesure où le verbe *posséder* relève des verbes d'état. Cela étant, la différence entre ces deux types de NH tient à la manière dont la base encode ou non l'« objet possédé ». Elle ne le fait pas pour *propriétaire* – en témoigne la forte fréquence de complètement de nom dénotant cet objet dans la base *Wortschatz* (cf. le nombre de constructions en « de » soulignées en gras ci-dessous) :

Capture 4 : Voisins droits de *propriétaire* (*Wortschatz*)

du (37,611), de (28,539), d'un (11,182), terrien (8,802), d'une (8,353), des (7,627), . (3,016), foncier (2,710), actuel (2,036), , (1,964), ou (1,451), respectif (1,315), doit (939), peut (916), majoritaire (751), privé (739), légitime (713), bailleur (575), occupant (506), d'un (449), et (425), d'un (376), riverain (371), immobilier (369), d'une (348), exclusif (342)

Par contraste, l'objet possédé par un *millionnaire* (*milliard* pour *milliardaire*) est encodé dans la base²⁴ et n'apparaît donc pas comme complètement de nom spécifique (cf. l'environnement droit immédiat du NH, ci-dessous²⁵) :

Capture 5 : Voisins droits de *millionnaire* (*Worschatz*)

américain (563), . (317), , (205), George Gillett (185), excentrique (175), russe (155), grâce (142), Steve Fossett (120), texan (111), juif (101), " (84), George (84), mormon (81), indien (75), Raila Odinga (70), Raila (69), ? (68), américaine (67), Kirk Kerkorian (66), en (64), sexagénénaire (63), saoudien (56)

En outre, on observe des différences sémantiques entre, d'une part, *propriétaire/actionnaire* et, d'autre part, *millionnaire/milliardaire*. Seuls les deux premiers NH se laissent spécifier par les adjectifs *petit vs grand* qui opèrent sur la quantité possédée, ce qui montre que ce trait reste « actif » dans le NH. En revanche, dans le fait d'être millionnaire/milliardaire, la (grande) quantité est déjà instanciée dans la base (d'où l'irrecevabilité de (46)). Du coup, le NH se dote de modalités appréciatives positives (terminologie de Gosselin 2014, 2015-sous presse), ce que traduit en (48) la redondance que provoque l'adjectif *riche* :

(45) Petit vs grand (propriétaire/actionnaire)

(46) *Petit vs grand millionnaire/milliardaire

(47) Riche propriétaire

(48) *Riche millionnaire/milliardaire

Enfin, dans *millionnaire/milliardaire*, ce n'est pas tant la quantité possédée qui importe – elle est d'une certaine façon abstraite (ce que nous schématisons ci-dessous, Figure 1) – que l'ensemble des « qualités » qu'elle procure au « possédant » et qui contribue à renforcer la nominalisation (cf. Wierzbicka, 1985) : une forme d'omnipotence, de démesure, etc. Voir les voisins gauches en gras ci-dessous de *milliardaire* :

Capture 6 : Voisins gauches de *milliardaire* (Worschatz)

le (8,630), Le (6,706), du (4,615), la (2,953), un (948), jeune (717), l'investisseur (597), devenu (437), d'un (396), L'investisseur (351), Un (321), l'aventurier (295), au (293), **célèbre** (233), patron (191), d'affaires (174), devenir (164), sportif (163), La (159), L'aventurier (138), playboy (132), l'héritière (123), l'industriel (123), multi (120), ami (108), financier (107), l'ancien (96), golfeur (89), entrepreneur (87), l'entrepreneur (87), Devenu (82), l'inventeur (78), **clinquant** (73), l'héritier (69), **flamboyant** (66), l'investisseur (62), investisseur (61), autre (60), super-héros (58), raider (55), **sémillant** (54), **l'excentrique** (54), banquier (53), play-boy (53), riche (52), **fantasque** (51), gauche (50), Entrepreneur (49), qu'un (48), mécène (48), businessman (47), Ce (45), l'aujourd'hui (44), premier (42), devint (41), sale (40), prince (39), l'ancien (37), **l'influent** (32), archi (32)



Figure 1 : NH-*aire* et rapport de possession

3.2.2 Les NH-*aire* indiquant un rapport de localisation avec la base

Un second sous-groupe de NH-*aire* à base nominale semble indiquer un rapport de localisation entre le NH et sa base. C'est le cas de *bibliothécaire*, *apothécaire*, *arénaire* (et de « calques » apparus, selon toute apparence, ultérieurement comme *kiosquaire*, *médiathécaire*, *phonothécaire*, *stadiaire*). En effet, une partie de ces formes a pour origine un adjectif en *-arius* (suffixe *aire₁* dans *TLFi*), paraphrasé généralement par « relatif à ». Dans ce cas, la base nominale désigne non pas un objet mais un lieu soit de manière directe, soit par extension de sens (comme dans *discothèque* qui, à l'origine, désigne une collection de disques puis le lieu où est hébergée cette collection) :

Apothécaire : empr. au b. lat. *apothecarius* « magasinier, boutiquier », (SAINT AUGUSTIN, *Epist.*, 185, 4, 15 ds *TLL s.v.*, 255, 65); cf. lat. médiév. au sens de « celui qui prépare les médicaments » (JOHANNES PLATEARIUS, *Simpl. med.*, p. 25 ds *Mittellat. W. s.v.*, 770, 16); dér. du lat. *apotheca* « réserve » (CICÉRON, *Vat.*, 12, *ibid.*, 255, 28), lui-même

empr. au gr. $\acute{\alpha}\pi\omicron\theta\eta\kappa\eta$ « magasin »

Librarius - lieu relatif au livre probablement d'où libraire au sens de bibliothèque (Godefroy)

Discothèque : Collection de disques -Meuble, édifice destiné à contenir des disques. (v. 1960) Organisme de prêt de disques. La Discothèque de France. Discothèque universitaire, municipale. (PR 2015)

D'où certaines définitions anciennes telle que :

REM. GOULAIN 1374 (bibliothécaire : *lieu ou les livres sont ... gardez*)

Libraire : celui qui s'occupe des livres **dans une bibliothèque**

Partant, l'ensemble de ces NH peuvent être définis par une paraphrase homogène selon la formule suivante :

NH -aire : X a une fonction **dans N-Base** (= LOC CONCRET)

Or, ce type de paraphrase pourrait s'appliquer aux NH que le *TLFi* considère comme relevant d'une relation « membre de »²⁶. En effet, certains N collectifs correspondant à ces NH-*aire* dénotent, comme le dit Lecolle (2012), « un rassemblement des membres sur un certain mode [...] lien fonctionnel, social, politique ». Gross (2011, 74) range ces N collectifs sous le label d'« instances officielles » du fait qu'ils désignent « une autorité délibérative ou décisionnelle » correspondant à des « autorités constituées ». Or, ce rassemblement institutionnel peut se matérialiser ou s'incarner dans un espace concret (université, parlement), ce que traduisent certaines expressions mettant en évidence le lien d'appartenance et recourant à des SV qui comprennent un verbe de mouvement dont la cible est localisée par la préposition *à/dans* : *entrer à l'université/à l'académie/au parlement, dans l'armée/dans la légion*. C'est pourquoi cette sous-catégorie de NH-*aire* pourrait être représentée par une formule qui met en évidence cette forme de localisation à la fois concrète et abstraite :

NH -aire : X a une fonction **dans N-Base** (= LOC CONC/ABST)

À partir de là, on peut décliner tout un ensemble des NH-*aire*, selon le rapport de localisation plus concret ou plus abstrait entretenu avec le N-base. Du côté de la localisation concrète figurent des NH-*aire* comme *insulaire* (« Celui, celle qui habite une île, qui est originaire d'une île », *TLFi*) ou même *grabataire* dans une acception ancienne (cf. ci-dessous) qui servent à localiser le référent du N-*aire* dans un lieu concret, puis, par extension, dans un état (*être grabataire*), les états étant assimilés à des formes de localisation abstraites, selon Van de Velde (1995, 189 *et seq.*) et Flaux et Van de Velde (2000, 92 *et seq.*).

Grabataire, adj. et subst. (Celui, celle) qui est malade et qui garde le lit. Il est devenu grabataire (Ac. 1798-1878) : - En partic. Vieillard grabataire. Vieillard malade qui ne peut plus quitter son lit. Ne va à l'hospice que le vieillard absolument grabataire (BARRÈS, Cahiers, t. 9, 1911, p. 179).

Dans cette perspective, *célibataire* ou *concubinaire* désigneraient des humains en état de célibat ou de concubinat, ce dont rend compte la compatibilité avec le N d'*état* (*en X*) ; il en va similairement pour *factionnaire* ou *stagiaire* dont la paraphrase au moyen de la préposition *en* est également souvent utilisée pour les rapports de localisation abstraite (*être en colère*) :

- (51) L'état de célibat/concubinat
(52) Factionnaire : soldat **en** faction

Suivant également les systématisations qui sont faites des phénomènes d'extension sémantiques (cf. Traugott & Heine, 1991), la localisation dans le temps se situant au niveau le plus abstrait, il n'est pas absurde de considérer que les NH-*aire* situant les humains dans des décennies (*trentenaire*, *quadragénaire*, etc.) comme localisant ceux-ci dans une phase temporelle. L'ensemble de ces observations est représenté dans la Figure 2 :



Figure 2: NH-*aire* et rapport de localisation

4 Conclusion

Au terme de cette étude, nous espérons avoir démontré l'intérêt d'ouvrir les études morphosémantiques à des modes de formation appelant des suffixes encore en marge des études et portant sur des bases non verbales dont le rôle syntaxique est sans doute moins facile à cerner et à formaliser qu'il ne l'est pour les verbes. Dans cette perspective, ce travail sur les NH en *-aire* aura abouti à quatre résultats : i) la constitution d'un inventaire stable des NH-*aire*, ii) la révision du classement essentiellement ontologique élaboré par le *TLFi* et, corollairement, iii) la proposition d'un classement alternatif de ces N fondé prioritairement sur des bases syntaxico-sémantiques explicites (cf. tableau 5), iv) l'élaboration de formules susceptibles de servir à homogénéiser les définitions lexicographiques et, de cette façon, à les rendre opérationnelles dans la perspective de constitution d'une base de données des NH-*aire*. Incidemment, nous avons montré que, à l'exception des NH-*aire* créateurs d'idéalités discursives, la plupart de ces NH ne peuvent être considérés comme des N d'agents, ce qui nous permet de rappeler (cf. Cappeau & Schnedecker 2013, Schnedecker 2015a, 2015b) que le fait qu'un N dénote un humain n'implique pas que son référent soit appréhendé comme une entité concrète, animée et agentive. Ce travail de description n'est pas achevé pour autant, puisqu'un certain nombre de NH sont « restés sur la touche » (base /objet/ : *diamantaire*, base /animé/ : *victimaire*, base /partie du corps/ *poitrinaire* et les NH symétriques du type de *partenaire*) et qui devront être intégrés, à très court terme, dans ce classement alternatif. Le but de cette étude est, en effet, de constituer une base de données fournissant tout un ensemble de métadonnées linguistiques sur ces NH. Enfin, il nous faudra envisager la manière dont ces NH s'intègrent à la catégorie plus vaste des NH que nous sommes en train, collectivement, de décrire et de classer. Mais, si ce classement alternatif, sous sa forme encore provisoire, apporte à cette entreprise ne serait-ce qu'autant de résultats que de questionnements, il n'aura pas été vain...

Tableau 5 : Les NH-*aire* - synthèse

		Sous-catégorie de NH- <i>aire</i>	Exemple	Formule provisoire Z = BASE
AGENTIVITÉ	+	N auteur	<i>démisionnaire</i> <i>plagiaire</i>	<i>X auteur de Z</i> (Z=Nid discursive)
		N statut	<i>signataire</i> <i>contestataire</i>	<i>X opère officiellement au moyen de Z</i>
	-	N expérimenteur	<i>poitrinaire</i>	<i>X souffre de Z</i>
		N bénéficiaire	<i>bénéficiaire</i> <i>abandonnataire</i>	<i>X bénéficie de Z</i>
LOC	CONC.	N LOC	<i>insulaire</i>	<i>X est dans Z (Z = loc)</i>
		N LOC	<i>discothécaire</i>	<i>X officie dans Z</i>
	+/- ABS.	N LOC	<i>universitaire</i>	<i>X officie dans Z</i>
	ABS.	N LOC	<i>célibataire</i>	<i>X est dans Z (Z = état)</i>
		N LOC	<i>septuagénnaire</i>	<i>X est dans Z (Z = décennie)</i>
POSS		NH « possesseur »	<i>millionnaire</i>	<i>X a Z</i>

Bibliographie

- Aleksandrova A. (2013). *Les noms humains de phase : problèmes de classifications ontologiques et linguistiques*. Thèse de Doctorat, Strasbourg : Université de Strasbourg.
- Anscombre J. C. (2001). « A propos des mécanismes sémantiques de formation de certains noms d'agent en français et en espagnol ». *Langages*, 143, 28-48.
- Anscombre J. C. (2003). « L'agent ne fait pas le bonheur: agentivité et aspectualité dans certains noms d'agent en espagnol et en français ». *Thélème, Revista Complutense de Estudios Francese*, 11, 11-27.
- Barker C. (1998). « Episodic -ee in English : a Thematic Role Constraint on New Word Formation ». *Language*, 4, 695-727.
- Benveniste E. (1974). *Problèmes de linguistique générale*. Vol.2. Paris : Gallimard.
- Cappeau P. & Schnedecker C. (2013). « Les noms d'humains et la mise en relief : les questions que soulève l'exemple de gens ». *Colloque AFSL*. Perpignan 06-08 juin 2013.
- De Swart H., Winter Y. & Zwarts J. (2007). « Bare nominals and reference to capacities ». *Natural language & Linguistics Theory*, 25, 195-222.
- Devos F. & Taeldeman J. (2003). « Deverbal nouns and the agentive dimension across Languages ». in Willems D., Defrancq B., Coleman T. & Noël D. (eds). *Contrastive analysis in language : identifying linguistic units of comparison*. New York. Palgrave Macmillan, 155-171.
- El Cherif W. (2011). *Vers une classification sémantique fine des noms d'agent en français*. Thèse de Doctorat, Dalhousie University.
- Flaux N., Lagae V. & Stosic D. (2014). « Romancier, symphoniste, sculpteur : les noms d'humains créateurs d'objets idéaux* ». *SHS Web of Conferences* (8), 3075-3089.
- Flaux N., Lagae V. & Stosic D. (2015). « Des noms d'idéalités aux noms d'humains ». in Mihatsch W. & Schnedecker C. (eds). *Les noms d'humains : une catégorie à part?*, Stuttgart : Franz Steiner Verlag, 178-202.
- Flaux N. & Stosic D. (2014). « Les noms d'idéalités et la modalité : marquage d'une opposition ». *Langages*, 193, 127-142.
- Flaux N. & Van de Velde D. (2000). *Les noms en français : esquisse de classement*. Paris : Ophrys.
- Gosselin L. (2014). « Noms humains de phase et modalités intrinsèques ». Journée d'études NHUMA 6 (mars, 2014) Strasbourg.
- Gosselin L. (2015 sous presse). « De l'opposition *modus/dictum* à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques ». *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 1, 50p.
- Gross G. (1989). *Les constructions converses du français*. Genève : Droz.
- Gross G. (2008). « Les classes d'objets ». *Lalies*, 28, 111-165.
- Gross G. (2009). « Sur le statut des substantifs humains ». in Leeman D. (éd.). *Des topoï à la théorie des stéréotypes en passant par la polyphonie et l'argumentation. Hommages à Jean-Claude Anscombre*. Chambéry : Université de Savoie, 27-41.
- Gross G. (2011). « Classification sémantique des collectifs humains ». *Cahiers de lexicologie*, 98, 65-81.
- Huyghe R. & Tribout D. (2015). « Noms d'agents et noms d'instruments : le cas des déverbaux en -eur ». *Langue française* (1) 185, 99-112.

- Kelling C. (2001). « Agentivity and suffix selection ». in Butt M. & Holloway King T. (eds). *Proceedings of the LFG01 Conference*. Hong Cong : CSLI Publications.
- Lecolle M. (2011). « Désadjectivaux formés par conversion et double catégorisation ». *Revue Romane* (2) 46, 295-316.
- Lecolle M. (2012). « Néologie sémantique et néologie catégorielle : quelques propositions ». *Cahiers de lexicologie*, 100, 81-104.
- Mihatsch W. & Schnedecker C. (éds). (2015). *Les noms d'humains : une catégorie à part ?*. Stuttgart : Franz Steiner Verlag.
- Mühleisen S. (2010). *Heterogeneity in Word-Formation Patterns*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.
- Roy I. (2001). *Predicate nominals in French*. Ms : UCS.
- Roy I. (2004). « Predicate Nominals in Eventive Predication ». *Working papers in Linguistics*, 2, 30-56.
- Roy I. & Soare E. (2012). « L'enquêteur, le surveillant et le détenu : les noms déverbaux de participants aux événements, lectures événementielles et structure argumentale ». *Lexique*, 20, 207-231.
- Roy I. & Soare E. (2014). « On the internal eventive properties of *-er* nominals ». *SI: Argument Realization in Morphology and Syntax* (141), 139-156.
- Saulnier S. (2010). *Les nombres. Lexique et grammaire*. Rennes : PUR.
- Schnedecker C. (2005). « L'expression adjectivale de l'intensité : le cas d'intégral ». in Choi-Jonin I., Bras M., Dagnac A. & Rouquier M. (éds). *Questions de classification en linguistique : méthodes et description. Mélanges offerts au Professeur C. Molinier*. Berne : Peter Lang, 369-385.
- Schnedecker C. (2015a). « Les (noms d') humains sont-ils à part ? Des intérêts et perspectives linguistiques d'une sous-catégorie nominale encore marginale ». in Mihatsch W. & Schnedecker C. (éds). *Les noms d'humains : une catégorie à part ?*. Stuttgart : Franz Steiner Verlag, 15-53.
- Schnedecker C. (2015b). « Un problème à la croisée des disciplines linguistiques : les noms d'humains comme interface entre morphologie, syntaxe et sémantique ». in Rabatel A. (éd.). *La sémantique et ses interfaces. Actes du colloque bisannuel de l'Association des Sciences du Langage*. Limoges : Mabert-Lucas, 111-141.
- Sleeman P. & Verheugd E. (2003). « Action and agent nouns in French and polysemy ». in Willems D., Defrancq B., Coleman T. & Noël D. (eds). *Contrastive analysis in Language. Identifying Linguistic Units of Comparison*. Houndmills : Palgrave Macmillan, 137-154.
- Traugott E. C. & Heine B. (eds.). (1991). *Approaches to Grammaticalization Volume I. Theoretical and methodological issues*. Amsterdam : John Benjamins.
- Van de Velde D. (1995). *Le spectre nominal : des noms de matières aux noms d'abstractions*. Lille : Peeters.
- Vanderveken D. (1988). *Les actes du discours*. Bruxelles : Mardaga.
- Wierzbicka A. (1985). *Lexicography and conceptual analysis*. Ann Arbor : Karoma.
- Winther A. (1975). « Note sur les formations déverbaux en *-eur* et *-ant* ». *Cahiers de lexicologie*, 26, 35-54.

¹ Voir les deux études de Lecolle (2011, 2012) sur les suffixés en *-aire* qui ne portent qu'incidemment sur les NH.

² À l'exception de deux études de Lecolle (2011, 2012), consacrées aux formes en *-aire* de façon générale et aux procédés morphologiques de formation et à leur potentiel néologique.

³ Maintenu par l'Université de Leipzig, disponible sur http://wortschatz.uni-leipzig.de/ws_fra/

⁴ Disponible sur : <https://the.sketchengine.co.uk/auth/corpora/>

⁷ Sur cette question, voir Aleksandrova (2013).

¹⁰ Cf. Flaux & Stosic (2014), Flaux *et al.* (à par).

¹¹ Ce nombre élevé s'explique en partie par la présence des formés préfixés (en *mono-*, *multi-*, *anti-*, *neuro-*, *péri-*, *pré-*, *post-*, etc.).

¹² À ce jour, le tableau analytique comporte 234 NH-*aire*. Pour chaque lexème nous enregistrons un certain nombre d'informations concernant : 1) l'entrée lexicographique (code grammatical, définition, possibilité d'autres paraphrases définitoires, possibilité d'une paraphrase de définition homogénéisante, etc.) ; 2) le contexte spécifique d'usage ; 3) les structures argumentales possibles, le type de verbe, la fonction de l'argument dénoté par le NH (p.ex. Complément d'objet second pour *abandonnataire*) ; 4) les informations morphologiques (suffixe, nature de la base, disponibilité d'autres dérivés, p.ex. en *-eur/-ure/ant/-(i)tion/-isme*, etc.) ; 5) le rôle thématique de l'argument NH (p.ex. Bénéficiaire pour *abandonnataire*, Agent pour *pamphlétaire*).

¹⁴ Ce phénomène est également attesté pour les NH en *-ee* qui ressemblent par certains égards à nos NH *-aire*.

¹⁵ Les définitions des dictionnaires vont d'ailleurs en ce sens.

¹⁷ *Un grand contestataire* donne lieu à une lecture intensive de type *un contestataire virulent*, etc.

¹⁸ À l'opposé, on peut dire que *signataire* se caractérise par un aspect semelfactif.

¹⁹ Sur ce point, il convient de souligner le fait qu'il n'y a pas une définition claire de ce que doit être un N de statut (De Swart *et al.* 2007, Huyghe & Tribout 2015) et notamment la différence qu'il peut y avoir avec les noms de professions.

²⁰ Pour les mêmes raisons que celles qui ont été invoquées, la distribution de *plagiaire*, par exemple, ne révèle que 2% de compléments de nom, ce qui tendrait à prouver que *plagiaire* n'est pas tant utilisé pour signaler « plagiaire de » que pour dénoncer le fait de plagier (notre corpus manifeste 14% d'adjectifs axiologiques du type de : *éhonté*, *mauvais*, *condamné*, *récidiviste*, etc.).

²¹ Vanderveken (1988, 189) range ainsi *démissionner* dans la catégorie des verbes déclaratifs qui « nomment des déclarations qui exigent une position d'autorité du locuteur dans une institution extralinguistique. En général, le mode d'accomplissement de telles déclarations consiste à invoquer cette position institutionnelle et détermine la condition préparatoire que le locuteur occupe effectivement une telle position. [...] (U)n grand nombre de verbes performatifs déclaratifs sont particulièrement liés à des *pratiques* et institutions *juridiques* (innocenter, léguer, commuer). La définition de *démissionner* que l'auteur propose est la suivante (*op. cit.* : 190) : « Se démettre, c'est renoncer par déclaration à un poste ou des fonctions. [...] « Démissionner » a à peu près le même sens que « se démettre de ses fonctions » en français.

²² Qui relève, selon Gosselin (2015), d'un jugement de fait présenté comme objectif.

²³ La catégorie modalité axiologique relève, selon Gosselin (2015), d'un jugement de valeur portant sur le caractère (in)désirable d'un objet, individu, procès ou situation et qui se distingue d'autres catégories comme la modalité évaluative et épistémique par son instance de validation institutionnelle.

²⁴ Cf. le paragraphe étymologique et historique du *TLFi* : « Étymol. et Hist. 1740 *millionnaire* 'celui dont la fortune est de plusieurs millions' ».

²⁵ Il en va de même pour *actionnaire* : « Propriétaire d'une ou plusieurs actions dans une entreprise, constituée en société anonyme ou en commandite » (*TLFi*).

²⁶ La sous-catégorie « membre de » comprend des termes non pertinents : *doctrinaire* et *coreligionnaire* ne se paraphrasent pas par « membre d'une doctrine, d'une religion » et, au vu de son préfixe *co-* (cum = avec), *coreligionnaire* gagnerait d'ailleurs à être considéré comme un symétrique (cf. *infra*). Inversement, *fonctionnaire* rangé dans la rubrique (1) par le *TLFi* pourrait être considéré comme « membre de la fonction publique » au même titre qu'*universitaire* (« membre de l'université »).